

Québec, le 10 novembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative au troisième lien entre les villes de Québec et de Lévis

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 26 octobre dernier par le député monsieur François Paradis de la circonscription de Lévis, demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'accélérer les différentes étapes pour éclairer la population et les décideurs sur les différentes options concernant un troisième lien entre les villes de Québec et de Lévis.

Je suis conscient des problématiques de congestion observées dans le secteur de la tête des ponts de Québec et Pierre-Laporte et demeure sensible aux enjeux qui en découlent, comme en témoigne mes actions depuis mon arrivée à la tête du Ministère des Transports.

Je vous assure que le Ministère est à évaluer toutes les options possibles et durables qui pourraient contribuer à améliorer la fluidité de la circulation sur les territoires des villes de Québec et Lévis, particulièrement dans l'axe des ponts. Pour ce faire, nous souhaitons nous appuyer sur les plus récentes données en matière de circulation, et ce, en concertation avec les élus et partenaires régionaux.

...2

À cet effet, nous avons créé une Direction politique des deux rives et les directions territoriales des deux régions, intensifient les plans d'aménagement des deux pôles. Nul doute que la mise en commun de tous nos efforts permettra de dégager différentes pistes de solution pouvant être réalisées à court et moyen termes.

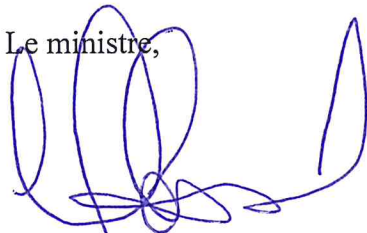
Quant aux documents reliés de près ou de loin au troisième lien, à ce jour, dix études ont été rendues publiques. Le Ministère souhaite utiliser le moyen qui, dans les meilleurs délais, permettra aux citoyens d'avoir accès à l'ensemble de ces documents sur le site internet.

De plus, les études non diffusées sont celles découlant de la collecte d'information qui a été réalisée dans le cadre de la préparation du dossier d'opportunité pour le projet du pont de l'Île d'Orléans. Pour le moment, elles ne peuvent être rendues publiques puisqu'elles font partie intégrante du dossier d'opportunité de ce projet. Le MTMDET doit les conserver afin de protéger l'intégrité des processus d'approbation ainsi que les appels d'offres qui seront lancés dans les prochaines étapes de la gestion de ce projet.

Enfin, ces différentes démarches démontrent notre volonté d'améliorer les conditions de circulation sur le réseau routier reliant les villes de Québec et de Lévis en plus de réaliser les meilleurs investissements sur le plan des infrastructures.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Laurent Lessard